

COMMUNE d'OUZOUER SUR TREZEE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2015 à 19 h 00

Sous la présidence de M. Guy Massé, Maire

Absents excusés : Mme CAILLAUT (pouvoir à Mme BOURY) – Mme DEMBELE (pouvoir à M. VERCASSON)

Absent :

Secrétaire de séance : Mme AUDIN

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE**, à l'unanimité, l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant la cession d'un véhicule communal
- **APPROUVE** à l'unanimité les comptes rendus des séances du conseil municipal du 30 septembre 2014 et du 19 novembre 2014.
- **DESIGNE**, à 13 voix pour et 2 abstentions (M. Capy et M. Mendak qui déplore que le monde agricole ne soit pas représenté), M. Guy Massé, délégué titulaire et M. Gérard VERCASSON, délégué suppléant au sein du Syndicat de la Vallée du Loing (SIVLO).
- **SOLLICITE**, à l'unanimité, une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux 2015 pour les travaux de réhabilitation du forage d'eau potable de la commune.
- **ARRETE**, à 14 voix pour et 1 abstention (M. Capy), le montant et les conditions des participations, avec application d'un quotient familial comme les années précédentes, pour la classe de découverte en Vendée à laquelle prendront part les élèves de CM1/CM2 de l'école d'Ouzouer, en mars 2015. M. Capy indique qu'un montant fixe avait sa préférence. Mme Boury précise que les élèves ont bien classe en plus des activités proposées à l'occasion de ces séjours pédagogiques.
- **DECIDE**, à l'unanimité, d'allouer une indemnité à la Directrice de l'école qui accompagnera les élèves de CM1/CM2 en classe de découverte en Vendée du 16 au 25 Mars 2015.
- **DECIDE**, à l'unanimité, de céder le véhicule de première intervention appartenant à la commune et récupéré auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours, à la Commune d'Esquennoy qui a offert la meilleure offre, pour la somme de 5 168 €.

■ Affaires diverses

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable Avenue de la République viennent de commencer et devraient durer environ 2 mois. Il précise que la circulation dans ce secteur sera perturbée, voire interrompue et des déviations mises en place puisque la conduite d'eau est située en milieu de chaussée.

- Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que les services de l'Etat n'instruiront plus les actes d'urbanisme de la commune à compter du 1^{er} juillet 2015 puisque celle-ci est dotée d'un plan d'occupation des sols valant PLU et appartient à un établissement public de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants. Plusieurs communes de la communauté de communes de Briare sont concernées dont Briare, Bonny, Ouzouer, La Bussière, Adon.

Un service d'urbanisme devra être mis en place pour l'instruction de ces actes et les décisions relatives à sa création et à sa mise en œuvre devraient être prises début Février au sein de la Communauté de Communes de Briare.

Ce service d'urbanisme, situé dans les locaux de la communauté de communes de Briare, devra reprendre les

dossiers en cours. Il est envisagé de mutualiser au maximum les moyens. Les habitants des différentes communes déposeront toujours leurs demandes dans leurs mairies respectives et ce changement de fonctionnement sera transparent pour eux.

Mme LECLERCQ indique qu'il faudrait prévoir une réunion de la Commission Développement Economique avec les commerçants et artisans du village comme cela a été fait il y a quelques temps avec les agriculteurs. L'un des thèmes à aborder sera la signalétique. La plupart des commerçants étant fermés le lundi, il est retenu la date du lundi 2 Février 2015 à 20h. Les intéressés seront destinataires d'invitation.

Mme MENEAU demande si seule la commission précitée est concernée par cette réunion ou bien tout le conseil municipal. Il lui est répondu que c'est seulement la commission.

Le Maire,
Guy Massé